MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025-067

Approuvant la reconduction N°1 du marché de service de maintenance et d'entretien des réseaux de ventilation

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2124-1, R2121-8, R2162-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision N° 2024-133 en date du 10 Juillet 2024 approuvant la signature du marché de service de maintenance et d'entretien des réseaux de ventilation ;

VU la décision N°2024-225 approuvant la signature d'un avenant N°1 pour le marché de service de maintenance et d'entretien des réseaux de ventilation ;

CONSIDÉRANT, qu'il est nécessaire de reconduire ce marché avec la Société GUERRAULT Maintenance.

DÉCIDE

ARTICLE 1

Le marché de service de maintenance et d'entretien des réseaux de ventilation signé avec la Société GUERRAULT Maintenance sise 25 rue Georges Huchon à VINCENNES (94300), est reconduit.

ARTICLE 2

Ce marché de service est reconduit pour une période d'un an, soit du 24 Juillet 2025 au 23 Juillet 2026.

ARTICLE 3
La dépense est inscrite sur le Budget Ville 2025.

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau et à Monsieur le comptable public.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 8 Avril 2025

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20250408-DEC2025-067-AI
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025